

Janvier 2010

Elections de la MSA : listes provisoires

Les élections des délégués de la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A.) se dérouleront au mois de janvier prochain.

A cette fin le Conseil d'administration de la MSA Midi-Pyrénées Sud a établi des listes provisoires d'électeurs.

Conformément aux textes, ces listes sont consultables depuis le 1^{er} septembre 2009, au siège, 1 place Maréchal Lannes à AUCH, ainsi qu'à TOULOUSE, 61 allée de Brienne, à FOIX, 1 rue Victor Hugo, ZI Peysales et à TARBES, 22 rue de Cronstadt.

Une nouveauté cette année, les électeurs pourront également vérifier leur inscription en consultant les listes électorales provisoires sur notre site Internet : **www.msa-mps.fr**

Par ailleurs, chaque électeur est informé de son inscription sur la liste par lettre simple mentionnant son canton et son collègue d'inscription.

Toute personne peut réclamer son inscription si elle pense avoir été omise ; tout électeur peut réclamer l'inscription ou la radiation d'une personne omise ou indûment inscrite.

Les réclamations devront être adressées, **au plus tard le 14 septembre 2009** minuit, au Président du Conseil d'administration (service des élections), qui en donnera récépissé.

Contact et informations pour le site de la MSA Midi-Pyrénées Sud à Auch : **Christian Davenne au 05.42.54.05.29.**